



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-20

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat (en visio), Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), Ingrid Richioud (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, Matthieu Salel, Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon, Michel Villemagne.

➤ Membres avec voix consultative :

Colonel Vincent Honoré, Colonel Laurent Courtial, Capitaine Jean-Louis Chaze, Lieutenant Contesse Sébastien, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire (en visio), Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier,

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Cécile Dubois, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Martine Ollivier, Ronan Philippe, René Sabatier, Christophe Vignal, Michel Villemagne.

➤ Membres avec voix consultative :

Adjudant Nicolas Fogeron, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Carole Rouveure

➤ Autres membres de droit :

M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

Secrétaire de séance : Monsieur Michel Villemagne

Objet : Création d'une équipe de recherche des causes et circonstances d'incendie

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier A
départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil
d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,
Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation
de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,
Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant que le SDIS de l'Ardèche souhaite créer une équipe spécialisée sur la recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI) avec comme enjeu :

- de contribuer à la défense des intérêts du service d'incendie et de secours ;
- d'améliorer la sécurité des intervenants et les techniques opérationnelles par le retour d'expérience au sein du service d'incendie et de secours ;
- de contribuer au développement d'une base de données nationale dans le but d'améliorer les mesures de prévention des incendies dans les bâtiments (ERP, habitation, etc.) ;
- de renseigner la fiche enquête sur les décès en incendie batimentaire (note DGSCGC du 10 janvier 2024).

Considérant que les missions générales et les modalités d'engagement seront précisées dans une note de service interne et que les missions exclues du champ de compétence du sapeur-pompier investigateur sont, de manière générale, tous les actes susceptibles d'impacter directement ou indirectement les investigations judiciaires éventuellement engagées, avec notamment les actes suivants :

- effectuer des prélèvements ou des analyses ;
- poursuivre des investigations dès suspicion de causes non accidentelles (information à transmettre au service de police, ou de gendarmerie, dans les plus brefs délais) ;
- modifier les lieux sinistrés, en cas de présomption d'une cause criminelle ou d'une cause non accidentelle, dans l'attente de l'arrivée de l'officier de police judiciaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création de l'équipe spécialisée sur la recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI).

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat